

NOTE PAYS RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

POINTS À RETENIR POUR DÉMARRER UN VOLONTARIAT

Durée de mission	6 à 24 mois Prolongation 1 fois dans la limite de 24 mois	Covid-19	Respect strict des conditions sanitaires locales
Délai pour démarrer la mission au plus court ¹	6 semaines pour un démarrage au 1 ^{er} du mois Exemple : si le dossier complet est transmis à Business France avant le 10 janvier, la mission pourra débuter dès le 1 ^{er} mars.		
Conditions spécifiques	Obligation de s'enregistrer auprès de la police des étrangers à l'arrivée		

DÉMARCHES PRÉPARATOIRES

La liberté de circulation et de séjour des personnes dans l'Union européenne, en application des accords de Schengen, permet aux volontaires de démarrer leur mission rapidement, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir un visa.

L'entreprise doit néanmoins s'assurer que le profil du jeune répond à certains critères :

VALIDATION DU PROFIL DU CANDIDAT		
 Peut candidater	 Ne peut pas candidater	
Expérience professionnelle en République tchèque avant le V.I.E	J'ai eu une activité professionnelle rémunérée en République Tchèque avant la mission V.I.E.	
	Je n'ai jamais eu d'activité professionnelle rémunérée en République Tchèque avant la mission V.I.E.	
	Je suis déjà en possession d'un permis de travail	
	Je suis déjà en possession d'un titre de séjour hors permis de travail.	
Enregistrement à l'administration fiscale tchèque	J'ai déjà été déclaré à l'administration fiscale tchèque (ex : si j'ai résidé, travaillé ... en République tchèque).	
	Je n'ai jamais été déclaré à l'administration fiscale tchèque.	

Une fois le candidat identifié, l'entreprise transmet la demande de nouvelle mission via l'extranet client E-VIE.

Le V.I.E part avec un passeport (ou une carte d'identité) en cours de validité et n'a pas besoin de visa pour exercer sa mission en République Tchèque.

¹ Estimation du délai au plus rapide, hors entreprises non encore agréées par Business France et autres motifs pouvant allonger les délais de traitement.



CAS PARTICULIERS

Démarrage de mission en France possible ?	OUI
Possibilité d'être hébergé dans une structure autre que la filiale ?	OUI
Démarrage sur place ?	OUI (sous réserve de ne pas avoir réalisé une activité professionnelle rémunérée en République Tchèque avant la mission V.I.E)

MODALITÉS DANS LE PAYS

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES LOCALES

Dès son arrivée en République Tchèque, le volontaire doit impérativement prendre contact avec le bureau Business France de Prague afin de :

- signaler sa présence et transmettre ses coordonnées
- obtenir l'attestation Business France du Bureau de Prague permettant de procéder aux démarches à effectuer, notamment **l'enregistrement à la police des étrangers** et l'obtention du **certificat de résidence temporaire** (correspondant à l'attestation de séjour). Pour tout séjour supérieur à 3 mois en République Tchèque, le V.I.E peut demander un **certificat de résidence temporaire**. Cette démarche n'est pas obligatoire mais est requise pour diverses démarches administratives telles que l'ouverture d'un compte bancaire. **Le Bureau Business France de Prague communique au volontaire les détails des procédures à mener.**

Toutes les informations utiles au bon déroulement de la mission sont réunies dans le Guide du Volontaire.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

La République tchèque ne nécessite pas de condition de sécurité particulière pour la mise en place d'un V.I.E.

Selon l'évolution de la situation sécuritaire, les déplacements dans certains pays ou régions peuvent être déconseillés, voire interdits. Le volontaire doit s'informer des conditions sécuritaires en se référant à la carte élaborée par le Centre de crise et de soutien qui détaille le statut de chaque pays, par couleurs.

Zone verte	Vigilance normale, sans contrainte sécuritaire particulière
Zone jaune	Vigilance renforcée
Zone orange	Déplacements autorisés avec accord préalable du correspondant V.I.E
Zone rouge	Interdiction formelle de se rendre dans la zone

Tout savoir sur les règles de sécurité En République Tchèque	→	Site Conseils aux voyageurs / République Tchèque
Tout savoir sur les règles de sécurité à travers le monde	→	Site Conseils aux voyageurs

Compte tenu du contexte sanitaire, le candidat doit s'informer et se mettre conformité sans attendre avec les mesures anti-covid imposées par les autorités locales des pays de mission ou de déplacement et durant toute la durée de la mission. **En cas de non-respect de ces mesures, la poursuite de la mission peut être interrompue.**

Mesures anti-covid à travers le monde	→	https://mon-vie-via.businessfrance.fr/
---------------------------------------	---	---

FISCALITÉ

En République Tchèque, l'indemnité perçue par le volontaire n'est en principe pas soumise à l'impôt sur le revenu local en application de l'article 20 de la convention fiscale bilatérale conclue entre la France et la République Tchèque le 28 avril 2003.

Le volontaire ou l'entreprise doivent impérativement tenir informé Business France de toute demande ou position de l'administration fiscale étrangère concernant le statut fiscal du V.I.E.

Par ailleurs, il est fortement déconseillé :

- à l'entreprise basée en France de refacturer le coût du V.I.E à la structure d'accueil,
- à la structure d'accueil de verser directement au V.I.E des sommes ou des avantages en nature (logement, téléphonie, véhicule de fonction...).

Ces pratiques, peuvent avoir des conséquences dommageables en cas de contrôle comptable générant ainsi une fiscalité sur le revenu du volontaire (à assumer par la société française) et un risque fiscal pour la structure locale. Enfin, ces pratiques peuvent remettre en cause l'ensemble du dispositif V.I.E localement. En aucun cas Business France ne pourrait régulariser une situation qui relèverait de la responsabilité de l'entreprise ou du V.I.E.

PROTECTION SOCIALE

Tout au long de la mission, le V.I.E bénéficie d'une couverture sociale mise en place par Business France (santé, rapatriement, accident du travail). Durant cette période, le volontaire n'est pas rattaché à la sécurité sociale française, ni au système de protection sociale du pays d'accueil.

VOS CONTACTS

Entreprise	Lancement d'un nouveau projet V.I.E → Votre conseiller commercial V.I.E
	Question liée au bon déroulement de la mission V.I.E → Votre gestionnaire V.I.E.
Volontaire et Entreprise	Votre correspondant V.I.E : Jana Bartosova jana.bartosova@businessfrance.fr Tel. : +420 251 171 748 prague@businessfrance.fr BUREAU BUSINESS FRANCE RÉPUBLIQUE TCHÈQUE Velkoprevorske nam. 2, P.O.Box 102, 118 01 Prague 1 République tchèque

Informations mentionnées à titre d'information générale. Business France décline toute responsabilité quant à l'exactitude, la précision, la pertinence, l'actualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations, qui ne constituent pas des conseils personnalisés. Les récipiendaires devront s'abstenir de les utiliser sans avoir préalablement consulté des professionnels des domaines concernés.